

Le documentaire «Rivières d'argent» en tournée

Réalisé par Michel Gauthier et animé notamment par le comédien Gaston Lepage, le documentaire «Rivières d'argent» expose les enjeux de la construction de petites centrales privées. Ce documentaire de 50 minutes a été diffusé à RDI (Grands reportages) et à Radio-Canada (Zone Libre).

À l'invitation de citoyens et de comités de citoyens, le réalisateur Michel Gauthier effectue une tournée à travers le Québec.

Pour information :
Michel Gauthier : (514) 274.1572
ou carapace@videotron.ca

Quelles rivières adoptez-vous?

Saguenay / Lac St-Jean

- Métabetchouane
- Mistassini
- Mistassibi
- Alex
- Shipshaw

Capitale nationale

- Sainte-Anne

Mauricie

- Maskinongé
- Shawinigan
- Batiscan

Outaouais

- Gatineau
- Petite Nation
- Du Lièvre

Abitibi / Témiscamingue

- Des Quinze
- Mégiscane

Toutes les rivières
ou autre rivière :

Côte-Nord

- Portneuf
- Sault-aux-cochons
- Franquelin
- Riverin
- Pentecôte
- Aux Rochers
- Manitou
- Sheldrake
- Au Tonnerre
- Magpie

Lanaudière

- Matawin

Laurentides

- Rouge

Centre du Québec

- Saint-François

Bas Saint-Laurent

- Trois-Pistoles
- Verte

FRANÇOIS BLAIS DESIGN GRAPHIQUE

L'avenir de nos rivières est entre nos mains.

Déclaration.

Nous nous opposons avec force au saccage perpétuel des plus belles rivières du Québec par la construction de petits barrages hydroélectriques privés :

- Le bétonnage de nos plus belles chutes ne crée pas d'emploi.
- La venue des promoteurs déchire souvent nos communautés, aux prises avec la décision de détruire ou non leur plus belle rivière, la beauté de leur lieu de vie. Parfois même, leur source de revenus.
- L'énergie totale retirée de ces barrages est insignifiante. Elle n'aidera pas le Québec. Il est temps de nous tourner vers la conservation d'énergie et les sources renouvelables.

Nous croyons que nous avons le devoir impératif de conserver le magnifique visage naturel du Québec.

Nous avons la fierté, aussi, de le faire découvrir à nos concitoyens, à nos enfants et à nos amis étrangers.

On nous a prêté un magnifique coin de planète pour y vivre. Pour y respirer. Pour y être heureux. Nous en sommes responsables. Prenons-en soin.

Nous demandons à tous les gouvernements du Québec, présents et à venir, de mettre fin définitivement à tous les projets de petits barrages hydroélectriques privés au Québec. Ils détruisent et n'apportent rien en retour.

Et nous avons signé :

Alexandrine Agostini, Audrey Benoît, Vincent Bilodeau, Céline Bonnier, André Bouchard, Sylvie Boucher, Geneviève Brouillette, Robert Brouillette, Marc Chabot, Suzanne Champagne, Michel Chartrand, Raymond Cloutier, Chantal Collin, Guy Corneau, Pierre Curzi, Richard Desjardins, Sylvie Drapeau, Pierre Duchesne, Raoul Duguay, Roy Dupuis, Andrée Ferretti, Madeleine Ferron, Bernard Fortin, Daniel Gadouas, Claude Gauthier, Jean-Claude Germain, Macha Grenon, Germain Houde, Marie Laberge, Pierre Lebeau, Sylvie Legault, Robert Lepage, Michel Lessard, Alexis Martin, Maxime Martin, Pauline Martin, Suzann Méthot, Claude Meunier, André Michel, Pierre Morency, Katerine Mousseau, Huguette Oligny, Luis Oliva, Francine Ouellette, Hélène Pedneault, Claire Pelletier, Martin Petit, Paul Piché, Lorraine Pintal, Hubert Reeves, Judi Richards, Michel Rivard, Mario Saint-Amand, Marie-Claire Séguin, Richard Séguin, Marie Tifo, Sylvie Tremblay, Gilles Vigneault, Florent Vollant, Réginald Vollant

opération
adoptez
une
rivière

Pourquoi l'opération «Adoptez une rivière»

L'opération «Adoptez une rivière» pose comme principe premier que les rivières du Québec font partie de notre patrimoine social et appartiennent à l'ensemble des citoyens. L'Opération vise donc à stopper définitivement la construction de petits barrages privés sur les rivières du Québec. Depuis 1991, 58 petits barrages hydroélectriques ont été construits par des promoteurs privés dans le cadre d'un programme du gouvernement du Québec. Controversé, ce programme a été stoppé par un moratoire en 1995 et a mené à la mise en place de la Commission d'enquête sur la production privée d'électricité, la commission Doyon. Le 24 mai 2001, malgré les conclusions critiques de cette commission, le gouvernement du Québec décidait d'offrir à nouveau les chutes du Québec aux promoteurs privés, en établissant une liste de 36 sites à exploiter.

Quelles sont les rivières visées ?

Officiellement, selon le ministère des Ressources naturelles, seules 12 rivières seraient visées par la construction de petits barrages privés. Dans les faits, et selon des indications qui proviennent de l'ensemble des régions du Québec, tous les sites potentiels de 50 MW seraient visés par les promoteurs, avec l'appui du gouvernement. À titre d'exemple, la rivière Verte (un maigre 1,6 MW), à l'Isle-Verte, qui n'est pourtant sur aucune liste gouvernementale de sites visés, a déjà été octroyée à un promoteur privé et ce, à l'insu des citoyens du village. Dans ce contexte, il apparaît que toutes les rivières peuvent être visées par la construction d'un petit barrage.

A-t-on besoin de l'énergie produite ?

Les besoins énergétiques du Québec, en hiver et en période de pointe, sont de 31 000 MW. Les installations liées à Hydro-Québec peuvent produire, pour les mêmes périodes 37 500 MW. Les besoins énergétiques du Québec, et même bien au-delà, sont donc entièrement assumés par les ouvrages appartenant à Hydro-Québec. La société d'État lance d'ailleurs plusieurs projets majeurs au Québec afin d'augmenter sa production pour l'avenir. La majorité des petits barrages privés produit entre 1 et 10 MW chacun (l'équivalent de 1 à 10 tours éoliennes), une production sans aucun impact sur les besoins et le porte-feuille énergétiques du Québec.

D'où viennent les profits des promoteurs privés?

Les promoteurs privés signent tous avec Hydro-Québec des contrats d'achat garanti sur 25 ans, incluant indexation annuelle, de leur électricité. Le prix payé par Hydro-Québec pour cette production est tenu secret. Il est impossible de savoir si ce prix est trop élevé, ce qui avait été, à l'époque, reproché par la Commission Doyon dans le cadre du premier programme. Les revenus et profits des promoteurs proviennent en totalité d'Hydro-Québec. Une part de la facture annuelle d'électricité de chacun des abonnés est donc versée aux promoteurs privés.

Développement régional : crée-t-on des emplois en région? des sources de revenus?

Les petites centrales, entièrement informatisées, ne créent pas d'emploi permanent sur les sites. L'érection des barrages amène des emplois temporaires de construction. Cependant, dans certaines régions, peu de travailleurs de l'endroit peuvent réellement en bénéficier puisqu'ils ne détiennent pas les cartes de compétences requises.

Par ailleurs, le gouvernement incite maintenant les promoteurs à s'associer aux MRC régionales et à leur verser des redevances. Le montant de ces redevances est négocié à la pièce par les élus locaux et est tenu secret. Les paiements versés aux MRC - assumés par l'ensemble des consommateurs d'électricité du Québec - constituent une forme de subventions à certaines régions seulement, celles qui ont l'unique particularité d'avoir une rivière publique exploitable coulant sur leur territoire.

Le harnachement d'une rivière détruisant le paysage naturel, les communautés ne peuvent cependant plus développer les industries récréo-touristiques (gîtes, restauration, pêche, canot-kayak, etc.) qui créent une diversification économique durable.

À quoi ressemble une petite centrale sur une rivière ?

Un petit barrage est ni plus ni moins qu'un mur de béton qui peut atteindre jusqu'à 15 mètres de hauteur, érigé sur des chutes naturelles. Obligatoirement, l'effet de ce mur est d'inonder le terrain en amont et d'assécher la rivière en aval. L'assèchement d'un cours d'eau peut aller jusqu'à 99 % de son débit naturel. Les terrains adjacents à la centrale sont également largement altérés. En aucun cas, une rivière harnachée ne ressemble à un lieu naturel. Le milieu faunique est également affecté, notamment le saumon, qui est très sensible aux modifications du milieu.

Fait également à noter, au Québec même, les inondations et l'érosion des sols créées en amont par les petits barrages privés ont causé des dommages majeurs aux habitations, comme c'est le cas à Sainte-Brigitte-des-Saults, Winneway et Notre-Dame-du-Laus.

Qui est derrière l'opération «Adoptez une rivière»

L'Opération est chapeautée par cinq groupes nationaux:

- **Aventure Écotourisme Québec** (124 entreprises)
- **Eau Secours!, La coalition Québécoise pour une gestion responsable de l'eau** (plus de 700 000 Québécois voués à la protection de l'eau et à son accessibilité)
- **Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)** (5000 membres)
- **Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)** (organisme pan-canadien voué à la création d'aires protégées)
- **Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)**, (le plus grand groupe environnemental au Québec)

Tout citoyen peut contribuer à protéger notre magnifique patrimoine naturel en adoptant une rivière de son choix et recevoir un certificat d'adoption. Les fonds recueillis, gérés par les cinq groupes nationaux, sont entièrement consacrés aux activités et à la production du matériel requis : dépliants, communiqués, soutien aux groupes de citoyens, frais juridiques, etc. Les groupes de citoyens en région bénéficient de 50 % des fonds recueillis.

Pour obtenir plus d'information,
visitez : www.eausecours.org
ou composez le (514) 252-3001 à Montréal
ou le (418) 648-2104 à Québec.

découper et retourner ce coupon

Formulaire d'adoption

Nom _____

Prénom _____

Titre _____

Organisme _____

Adresse _____

Ville et province _____

Code postal _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

Courriel _____

- Adoptant individuel** (20\$ ou plus par rivière)
- Adoptant groupe local** (100\$ ou plus par rivière)
- Adoptant groupe national** (300\$ ou plus pour une rivière spécifique ou pour l'ensemble des rivières)

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de
FQCK-FONDS et le faire parvenir à:
opération «Adoptez une rivière»
Fédération québécoise du canot et du kayak
4545, av. Pierre-de-Coubertin
C.P. 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2

